



Document d'Informations Clés

Horizon Obsèques - Prévoyance Fer

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Horizon Obsèques - Prévoyance Fer - Entreprise contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - DIC publié ou révisé le 01/06/2025.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type

Horizon Obsèques - Prévoyance Fer est un contrat groupe à adhésion facultative d'assurance sur la vie en euros à cotisation périodique ou viagère avec Prévoyance Fer pour distributeur.

Durée du contrat

La durée du contrat est viagère.

Objectifs

Ce produit a pour objet le versement d'un capital en cas de décès au(x) bénéficiaire(s) de 1^{er} rang désigné(s) pour la réalisation des obsèques de l'assuré, à concurrence de leur coût et dans la limite du capital assuré.

Investisseurs de détails visés

Ce produit est destiné à toute personne physique âgée de 40 ans à 80 ans en cas de paiement temporaire ou en cas de paiement viager, souhaitant constituer un capital pour le financement de ses obsèques.

Version précédente :

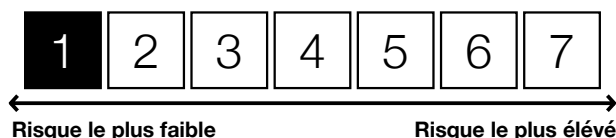
Les âges limites diffèrent selon le choix de type de prime, vous trouverez ce détail dans la Note d'information valant conditions générales du produit.

Assurance : Avantages et Coûts

Ce produit garantit le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré dans la limite des dépenses allouées aux obsèques de l'adhérent et dans la limite du capital garanti, sur présentation d'une facture. En cas de reliquat, celui-ci sera versé au bénéficiaire de 2nd rang.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit durant la période recommandée de 10 ans au moins. Le risque peut être très différent si vous sortez avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

En cas de paiement par cotisation périodique, l'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit durant la période recommandée de 10 ans au moins. Le risque peut être très différent si vous sortez avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

En cas de paiement par cotisation viagère, l'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit jusqu'à votre décès. Le risque peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur l'indicateur ci-dessus. Ce produit étant libellé en euros, le risque de pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit est très faible.

Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre contrat à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

En cas de sortie, les pénalités afférentes sont indiquées dans la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »

Selon la réglementation fiscale en vigueur et applicable, le montant de vos prestations sera impacté en cas de rachat, de décès de l'assuré.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000 euros/an dans une prime viagère et que vous ayez 60 ans.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

		1 an	5 ans	10 ans
Montant investi cumulé		1 000	5 000	10 000
Prime cumulée		982	4 910	9 820
Scénarios en cas de rachat				
scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	715,04	3 484,55	6 687,16
	<i>rendement annuel moyen</i>	-28,50 %	-6,97 %	-3,94 %
scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 007,41	5 650,66	11 411,53
	<i>rendement annuel moyen</i>	0,74 %	2,48 %	1,33 %
scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 161,91	6 220,70	12 852,97
	<i>rendement annuel moyen</i>	16,19 %	4,47 %	2,54 %
scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 288,61	7 259,02	16 640,79
	<i>rendement annuel moyen</i>	28,86 %	7,74 %	5,22 %
Scénario en cas de décès dans l'hypothèse d'un scénario de tension <i>(ce que le(s) bénéficiaire(s) pourraient percevoir après déduction des coûts)</i>				
		19 714,21	19 714,21	19 714,21
Prime cumulée		982	4 910	9 820

Que se passe-t-il si Generali Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Generali Vie, vous pouvez subir une perte financière. Toutefois, il existe un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). Ce dispositif permet une réparation limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'Assurance Vie et de Capitalisation détenus par un même assuré, ou souscripteur, ou bénéficiaire, à hauteur de :

- 70 000 € pour toute garantie en capital ;
- 90 000 € pour des rentes d'assurance vie.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RDR) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes.

Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000 € par an sur 10 ans. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement	dans l'hypothèse d'un scénario de tension	1 an	5 ans	10 ans
Coûts totaux		284,96	348,37	394,41
<i>Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an</i>		28,50 %	6,97 %	3,94 %

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an après une durée de détention de 10 ans

Coûts ponctuels	entrée	1,8 % sur la prime	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	sortie	0 % à 5 %	L'incidence des coûts encourus, lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance, dépend de la durée de détention de votre contrat obsèques (5 % la première année, puis dégressifs et nuls à partir de 10 ans de détention).
Coûts récurrents	Transaction de portefeuille	0,1 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements.
	Autres coûts récurrents	2 % sur encours	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payez moins.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure au niveau de référence.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : viagère avec une durée de paiement des cotisations au moins égale à 10 ans.

Vous avez un délai de 30 jours calendaires à compter du moment où vous avez été informé de la conclusion du contrat pour y renoncer.

Vous pouvez faire un rachat total à tout moment sur demande écrite auprès de l'Assureur. Cependant en recourant à cette faculté, vous vous exposez à des conséquences fiscales, et, le cas échéant, à des frais supplémentaires dépendant de la durée de détention de votre contrat.

En cas de rachat au cours de la première année, les frais appliqués sur le montant remboursé sont fixés à 5 % de la provision mathématique. Ce taux décroît de 0,5 points par année. Au-delà de la dixième année, aucuns frais ne sont appliqués. Le rachat du contrat Horizon Obsèques - Prévoyance Fer entraîne la résiliation de l'adhésion au contrat Horizon Obsèques - Prévoyance Fer.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser une réclamation écrite à Generali Obsèques - 28 bis rue de Courcelles - 51100 Reims ou à gogestion@generali.com. Si un litige persiste entre nous après examen de votre demande par notre service Réclamations ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance en écrivant à : Monsieur le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en déposant une demande en ligne à l'adresse : <http://www.mediation-assurance.org>.

Autres informations pertinentes

Conformément à la réglementation en vigueur, Generali Vie vous remet avant la souscription du contrat : la Proposition d'assurance regroupant la Notice d'information et le Bulletin de souscription/Demande d'adhésion. Après la souscription du contrat, Generali Vie vous envoie, chaque année, un état de situation de votre contrat.

Le capital peut-il être utilisé à d'autres fins que le financement de mes obsèques ?

En cas de décès, le capital garanti est affecté au financement de vos obsèques à concurrence de leur coût. Par conséquent, ce capital ne peut être utilisé, dans la limite des frais d'obsèques, à des fins étrangères.

Dans quels délais le capital est-il versé ?

Le capital est versé dans un délai d'un mois suivant la réception de l'ensemble des pièces nécessaires.

Puis-je modifier le bénéficiaire que j'ai désigné ?

Vous pouvez, à tout moment, modifier la désignation du bénéficiaire si celui-ci est une entreprise de pompes funèbres.

Important :

Le capital peut s'avérer insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques ; il sera, dans ce cas, nécessaire de prévoir une participation financière de vos proches ou une adaptation des obsèques dans la limite du capital garanti.

Il est important de prévenir vos proches de l'existence du contrat, afin de permettre le versement du capital en vue de l'organisation des obsèques et diminuer ainsi le risque de déshérence des garanties.



Si vous imprimez ce document,
pensez à le trier !

3/3